



HAL
open science

L'articulation vreude gemach dans Erec de Hartmann von Aue

Delphine Pasques

► **To cite this version:**

Delphine Pasques. L'articulation vreude gemach dans Erec de Hartmann von Aue. Patrick Del Duca. Un transfert culturel au XIIe siècle, Erec et Enide de Chrétien de Troyes et Erec de Hartmann von Aue., Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2010. hal-03113421

HAL Id: hal-03113421

<https://hal.science/hal-03113421>

Submitted on 18 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**L'articulation *vreude* ~ *gemach*
dans *Erec de Hartmann von Aue*¹**

Les notions de joie (*vreude*) et de peine (*leit*) ont déjà fait l'objet d'études en littérature médiévale, en particulier dans leur rapport à l'honneur (*êre*), notion pivot du système de valeurs de la société courtoise. Friedrich Maurer (1969) a ainsi analysé le rapport d'opposition entre *leit* et *êre* ; Hans-Werner Eroms (1970) s'est intéressé à la relation entre la *vreude* et la *êre*, en relation consubstantielle dans le roman arthurien. A partir de ces études, on peut définir la joie, dans *Erec de Hartmann*, comme un état subjectif et/ou objectif opposé à celui de souffrance, et indéfectiblement lié à la valeur centrale de l'honneur. Qui perd l'honneur perd la joie, qui retrouve l'honneur accède à nouveau à cet état de grâce qui, loin de se limiter à un sentiment individuel de joie, correspond à un comportement joyeux dicté par l'éthique de la cour :

1) « *Vreude* ist ein geforderter Habitus des höfischen Menschen, der sich in der Öffentlichkeit, in der Geselligkeit des Hofes zu bewähren hat [...]. *Vreude* ist ein objektiver Wert, nicht Ausdruck einer subjektiven Gefühlslage » (Eroms 1970, p. 56).

Est dans la joie, ou mieux, participe à la joie (d'où les concepts de *Freudennhrer* et, par opposition, de *Freudenminderer*) le chevalier qui, après avoir vécu des aventures et accompli des prouesses, retourne à la cour du roi Arthur récolter les fruits de son dur labeur (*arbeit*), soit honneur(s) et joie. Les notions de *vreude* et de *êre* sont toujours présentées comme dépendantes l'une de l'autre dans ce système de valeurs.

Erec en fait bien sûr l'expérience et la démonstration : il commence par acquérir, au terme du combat contre Yders, le statut de chevalier, et par là-même honneurs et joie, puis perdra ce bénéfice suite au comportement qu'il adopte à Karnant, à savoir la *recreantise*, ce renoncement aux activités chevaleresques (*verligen*), provoqué par un amour conjugal exclusif qui l'isole de la société et l'enferme dans un bien-être confortable (*gemach*).

Il est un fait que le bien-être confortable dans lequel s'installe Erec à Karnant provoque la perte de l'honneur et de la joie. La relation entre *vreude* et *gemach* est d'emblée posée comme antinomique :

¹ In *Un transfert culturel au XIIIe siècle, Erec et Enide de Chrétien de Troyes et Erec de Hartmann von Aue*, éd. par Patrick Del Duca, Presses Universitaires Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 2010.

2) « Die von der Gesellschaft geforderte *vreude* wird terminologisch von dem rein hedonistischen Begriff *gemach* abgehoben. Diese Spannung wird in der Erzählung vornehmlich am Helden dargestellt » (Eroms 1970, p. 80).

Il me semble que l'articulation *vreude~gemach*, généralement considérée comme contradictoire, mérite cependant un examen plus approfondi, qui sera l'objet de cette étude. En effet, lorsque l'on quitte le personnage éponyme pour s'intéresser à d'autres figures du roman, *vreude* et *gemach* ne s'excluent plus nécessairement. D'ailleurs, le personnage éponyme lui-même passe par différents stades, au cours de son parcours initiatique, qui présentent des relations fluctuantes entre ces deux notions. Mon propos est donc d'analyser pour quel personnage, et dans quelles circonstances, les notions désignées par *vreude* et *gemach* sont compatibles ou non, afin de revisiter la notion de *gemach*, trop systématiquement réduite à la valeur négative qu'elle prend dans l'épisode du *verligen*, de contribuer à la définition du concept de *vreude* et d'essayer de situer ces deux notions dans le système de valeurs de la société courtoise.

Mon analyse mettra en lumière différentes acceptions de *gemach* selon les contextes d'emploi considérés, et donc différents types d'articulation entre *vreude* et *gemach*.

Dans une première partie, je rappellerai que les notions de *vreude* et de *gemach* sont effectivement présentées comme incompatibles pour le chevalier, à partir de la scène du *verligen* ; ensuite, je m'intéresserai aux personnages féminins, pour montrer que ces deux concepts ne sont pas nécessairement contradictoires ; enfin, j'approfondirai les quelques passages dans lesquels *vreude* et *gemach* ne s'opposent plus, même pour le chevalier.

1) *gemach* et la perte de la *vreude* : la *recreantise*

Le personnage d'Erec est la démonstration éclatante de l'incompatibilité entre le *gemach* et la *êre* exigée par la cour, dont découle la joie. Cette opposition est incarnée par Erec, mais également plus tard par des personnages secondaires, comme le premier comte rencontré dans la forêt.

Dans l'épisode clé du *verligen*, l'opposition *vreude~gemach* stigmatise une joie strictement personnelle qui ne contribue pas à la joie collective, soit une joie qui s'oppose à l'honneur. Nombreux sont les passages qui définissent la relation *vreude~gemach* comme antinomique, et qui permettent de mieux cerner le contenu sémantique associé à *gemach*, comme ci-dessous :

3) v.2966 *Êrec wente sînen lîp / grôzes gemaches durch sîn wîp. / die minnete er sô sêre / daz er aller êre / durch si einen verphlac.*

Il est intéressant de constater que *gemach* est d'emblée présenté comme origine de la perte de l'honneur – d'où la perte de la joie, mentionnée quelques vers plus loin :

4) v.2989 *sîn hof wart **aller vreuden bar** / unde stuont **nâch schanden** : / in endorfte ûz vremen landen / **durch vreude** niemen suochen.*

C'est en ce sens que Eroms définit *gemach* comme joie strictement personnelle, dépourvue de dimension éthique (« Freuden, denen die ethische Qualifikation fehlt » Eroms 1970 p.59).

Outre ce lien négatif à l'honneur, *gemach* est aussi d'emblée présenté comme lié à l'amour (v.2966 *durch sîn wîp, die minnete er sô sêre*). La nature du lien entre *gemach* et *minne* avait déjà été évoquée par Hartmann, avant même le mariage. Le narrateur annonce en effet que l'amour, alors tout juste naissant entre Erec et Enite, les mènera à une crise :

5) v.1857 *zewâre ich iu daz sagen wil, / dâ was der Minnen gewin : / **diu Minne rîchsete under in** / und vuocte in **grôzen ungemach**.*

Notons que c'est le lexème *ungemach*, qualifié par l'adjectif *grôz*, qui est utilisé pour désigner les conséquences négatives, voire désastreuses, de cet amour. L'amour qu'Erec voue à Enite lui fait connaître un état de *grôzen gemach*, dont nous cherchons à préciser le sens, et qui conduit à une situation de crise désignée par *grôzen ungemach*. Nous verrons que c'est sans doute davantage le qualificatif *grôz* qui est problématique dans ce système de valeur, que la notion même de *gemach*.

Pour cerner plus précisément le sens de *gemach* dans cet épisode du *verligen*, il me semble intéressant d'envisager de manière contrastive les emplois de *gemach* postérieurs au combat contre Guivreiz, à partir du moment où Erec décide d'éviter le *gemach*, et explique pourquoi. Il dit ainsi à deux reprises, à Guivreiz puis à Gawein, qu'il a choisi de se détourner du *gemach* :

6) v.4576 *ich envar **nâch gemache** niht : / swaz ouch mir des geschiht, / dar ûf ahte ich niht vil, / wan ich dar nâch niht werben wil.*

C'est à Gawein qu'il explique les raisons de son choix, dans les termes suivants, qui nous livrent indirectement une définition de *gemach* :

7) v.5056 *swer ze hove wesen sol, / dem zimet vreude wol / und daz er im sîn reht tuo : / dâ enkan ich nû niht zuo / und muoz mich sûmen dar an / **als ein unvarnder man**.*

On retrouve ici le motif de la joie comme condition *sine qua non* du séjour à la cour d'Arthur. Erec reconnaît son incapacité à se soumettre à cet impératif de la joie et se qualifie, pour expliquer sa défaillance, de *unvarnder man*. Il me semble que dans ce contexte, l'expression *unvarnder man* éclaire contrastivement la notion de *gemach* (bien que *gemach* ne soit pas mentionné explicitement ici). Le participe *unvarnd* signifie l'incapacité de se déplacer². Or un chevalier doit par essence être sur les chemins, à la recherche des aventures qui définissent sa tâche (*arbeit*); il doit être le *varnder man* qu'Erec appelle de ses vœux. Il semble que la sédentarité qu'exclut par définition le participe *varnd* est le trait sémantique principal qu'inclut le concept de *gemach* et contre lequel s'insurge la société courtoise, friande du récit des aventures chevaleresques. Pour asseoir cette idée, je m'appuie sur l'article consacré dans le DWB au lexème *gemach*. La forme *gemach* daterait de l'époque où les tribus germaniques sont passées de nomades à sédentaires³. Cette sédentarisation s'est accompagnée d'un gain en sécurité et en confort matériel. Or, pour revenir au 12^e s., le chevalier, dans le système de valeurs de la société courtoise, doit être à cheval, il n'a pas à choisir la sédentarité et le confort comme le fait Erec à Karnant. D'où le verdict qu'Erec rend à son propre compte : *unhovebaer*. L'« homme sédentaire et inactif »⁴ n'a rien à chercher à la cour.

Gemach désigne donc les plaisirs, le confort et le bien-être, bref des joies individuelles, en tant qu'elles détournent le chevalier des chemins de l'aventure.

Erec n'est pas le seul personnage à condamner le *gemach*. Le premier comte qui convoite Enite a en effet perdu l'objet de son désir du fait de son sommeil, qu'il désigne par *gemach*. La chaleur du lit l'a détourné de ses préoccupations du moment :

8) v.4039 *wâfen ! wir haben uns verzlâfen !*⁵
v.4089 *daz ich sus verlorn hân / daz schoeniste wîp durch mîn gemach.*

² Définition de Lexer 1992 tome 2 p.1948 « unvarnde [...] : am gehen, an freier bewegung gehindert (durch krankheit, fesseln etc.) ».

³ « wesentlich ungefähr bequem und bequemlichkeit bezeichnend, gehört mit machen zusammen zu seinem begriffsnetz, das uns gleich zuerst mit reicher entwicklung in den gesichtskreis tritt schon aus der urzeit her und mit seinem kern auf niederlassung deutet nebst der dazu gehörigen einrichtung, vielleicht noch aus der zeit des übergangs vom wandern zu seszhaftem leben, wenn es sich nicht schon in der wanderzeit entwickelte [...]. *sîn gemach tuon* 'sich niederlassen' » DWB tome 5 p.3122.

⁴ On note que Erec se qualifie de *unvarnder man*, et non de *ritter* : il ne s'auto-attribue pas le statut de chevalier, conscient qu'il est de l'incompatibilité entre la sédentarité et le statut de chevalier. La séquence « chevalier sédentaire » (**unvarnder ritter*) n'est jamais attestée.

⁵ Le préfixe *ver-* du verbe *verzlâfen* est également attesté dans les verbes *verligen*, *versitzen*, *verriten*, qui désignent un comportement moralement condamnable ; cf. Berthold von Regensburg, qui considère ces actions comme des exemples du péché de paresse (*trâkeit*, *acedia*).

Il est important que ce soit justement la chaleur du lit qui ait détourné le comte de l'objet de sa quête : le lit est ici, de même que pour Erec à Karnant, le lieu par excellence du *gemach*, de la sédentarité, du confort, du plaisir, du bien-être.

La conclusion que tire le comte, et qui vaut pour Erec, est la suivante :

9) v.4096 *er sprach* : 'swer sîne sache / wendet gar **ze gemache**, / als ich hînaht hân getân, / dem sol **êre** abe gân / unde **schande** sîn bereit. / wer gewan ie vrumen **âne arbeit** ? / mir ist geschehen vil rehte'.

On retrouve ici l'articulation antinomique *vreude~gemach*, qui s'explique par le couple indissociable *êre-arbeit*. Puisque l'honneur (et la joie) s'obtiennent à force de travail (dans le sens de « labeur »), c'est-à-dire par l'aventure et la prouesse victorieuse, tout ce qui détourne de l'aventure conduit à la honte (*schande*) et à la perte de la joie. Il est surprenant d'observer que l'incompatibilité radicale entre *êre* (et *vreude*) et *gemach* soit expliquée, de manière si limpide et si précoce dans le déroulement de l'action, par un personnage négatif, ce comte qui tire bien plus rapidement qu'Erec les leçons de sa paresse : celui qui n'est pas du côté de ce « labeur chevaleresque » ne travaille pas à son honneur⁶. Or le *gemach* est précisément dans une relation antagoniste avec le travail que doit accomplir le chevalier pour parvenir à l'honneur et à la joie : celui qui choisit le *gemach* ne travaille pas, ne se bat pas, il reste chez lui, de préférence dans son lit, lieu par excellence de la recreantise, qui est également le plus éloigné de l'aventure sur les grands chemins. D'où l'incompatibilité totale avec le statut de chevalier.

Pour résumer cette première approche de l'articulation *vreude~gemach*, il me semble que ce n'est pas l'acception de *gemach* comme « plaisir ou joie individuelle » (tel que Eroms par exemple le définit) qui soit problématique dans le système de valeurs du chevalier, et qui rende les notions de *vreude* et de *gemach* incompatibles, mais bien plus les traits ou résidus sémantiques très anciens du lexème *gemach*, qui sont « sédentarité », « inactivité » et « repos », traits sémantiques qui sont bel et bien activés dans le contexte de *recreantise*. Ce sont effectivement ces traits-là qui s'opposent à l'activité chevaleresque, et travaillent contre la *êre* et la *vreude*.

Qu'en est-il de la relation *vreude~gemach* pour les personnages féminins dans ce roman chevaleresque ?

2) *vreude* et *gemach* pour les personnages féminins

⁶ Ce rapport entre *êre* et *arbeit* avait déjà été formulé, vers 2746 entre autres, au sujet de Gawein : *ûf êre leit er arbeit*.

Le code de l'honneur n'obéissant pas aux mêmes règles pour les hommes que pour les femmes, on peut s'attendre à ce que les relations entre le couple *vreude~ère* et *gemach* n'obéissent pas aux mêmes règles selon le sexe. Otfried Ehrismann, dans son article consacré à *ère*, affirme en ce sens :

10) « 'Ehre' war ein geschlechtsspezifisch differenzierter Begriff mit einer dominanten männlichen und einer weiblichen Seite. War die männliche durch die Begriffe *arbeit* und *manheit* bestimmt, so die weibliche durch *zuht* und *schoene*. Da die höfische Dame beides schon immer besaß, so besaß sie auch *ère* [...]. Sie konnte *ère* nicht erkämpfen, nicht mehren, nur wahren und behüten, war zur Passivität verdammt » (Ehrisman, 1995, S.68).

Alors que *arbeit* et *manheit* sont de toute évidence, pour les chevaliers, incompatibles avec le repos, l'inactivité et la sédentarité impliqués par le concept de *gemach*, il n'est pas évident que *zuht* et *schoene*, ainsi que la passivité fondamentale des femmes dans leur défense de l'honneur, ne puissent s'en accommoder. Qu'en est-il concrètement dans le roman?

Lors du passage involontaire d'Erec et d'Enite à la cour d'Arthur, qui clôt la première série d'aventures, Enite confie les peines de son voyage à la reine Ginover. Cette dernière aide Enite à oublier ces soucis ou dommages, pour ainsi dire elle la « dédommage » (sens factitif de *ergetzen* « faire oublier »), en lui offrant du *gemach* :

11) v.5100 *Ginovêr diu künegîn / tete süezen willen schîn, / dô ir vrouwe Ênîten kam. / in ir phlege si si nam / und vuorte si danne / al besunder von ir manne / in ir heimliche. / dâ wart vil wîplîche / von in beiden geklaget, / vil gevrâget und gesaget / von ungewonter arbeit / die vrouwe Ênîte erleit. / sô kumberlîcher sache / ergazte si mit gemache / diu vil edel künegîn / die wîle und daz mohte sîn.*

Dans ce passage, le narrateur souligne à deux reprises le caractère incongru de ces aventures pour une Dame (adjectifs *ungewont*, *kumberlîch*), sans doute avant tout au niveau physique (rappelons la pénibilité de la tâche d'Enite, qui entre autres doit s'occuper de huit chevaux), sans exclure toutefois le niveau moral. On remarquera la rime récurrente *arbeit* : *erleit*, qui rappelle la définition du travail en question comme labeur.

Gemach est l'instrument, le moyen de réparation du dommage subi par Enite pendant la pénible série d'aventures. Examinons le détail de ce *dédommagement* tel qu'il est décrit dans la citation (11). Il y a prise en charge d'Enite (*in ir phlege nam*), qui devient objet, toute passivité. Le lieu de cette prise en charge est la tente de la reine, à l'écart du monde masculin (*von ir*

manne in ir heimliche). L'univers féminin ainsi préservé ou reconstitué (*vil wîplîche*) est mis en scène comme lieu de plaintes, de questions et de liberté de parole. Cette scène présente l'envers des épisodes d'aventure qui précèdent, qui étaient placés sous le signe du « Redeverbot » (interdiction de parole pour Enite), ainsi que de l'effort physique et de l'inconfort matériel. La reine dispense ici à Enite un réconfort verbal et matériel, pour ainsi dire un confort réconfortant et reposant après le périple du premier cycle d'aventures. Cette scène présente contrastivement d'une part la vie à la cour, sous le signe de *gemach*, et d'autre part la vie sur les chemins de l'aventure, qui à plusieurs reprises a été caractérisée par les lexèmes *ungemach* et *unruowe* (par exemple v.5098). Dans ce contexte de cour, et pour les femmes, *gemach* signifie donc un confort réconfortant, un repos dépourvu de toute condamnation morale, et qui n'exclut pas *a priori* la joie⁷. Il faut noter que dans ce même contexte, Erec a également droit à un repos, qui est désigné par le lexème *ruowe*, mais jamais par *gemach* – notion qu'Erec a expressément rejetée en arrivant à la cour d'Arthur, et que Hartmann évite sans doute de ce fait au sujet d'Erec, mais non d'Enite.

Un autre épisode à la cour d'Arthur met également en scène des personnages féminins réconfortés par la reine. Les quatre-vingt veuves endeuillées, après avoir suscité la surprise d'une cour habituée à l'impératif de la joie (v.9904), reçoivent le même traitement qu'Enite de la part de la reine :

12) v.9905 *nû vuorte si ze gemache / diu vil edel künegîn. / ir sêle müeze saelic sîn, / wan si vil gerne âne bete / wol tugentlîche tete.*

Il leur est proposé du (ré)confort entre femmes, avant que le roi en personne ne complète ce don matériel par celui, moral et éthique, de la joie :

13) v.9953 *si wurden überwunden, / diu vil riuwigen wîp, / daz si ir muot und ir lîp / ze vreuden verkêrten / und den künec dar an êrten / daz er in die wât nam / diu in ze vreuden nicht gezam, / und kleite si mit selher wât / sô si ze vreuden beste stât.*

La reine peut donc dispenser le *gemach*, seul le roi en revanche dispense la *vreude*. *Gemach* désigne donc dans ces contextes courtois un état de confort et de réconfort qui adoucit la peine individuelle, mais ne suscite pas encore la joie (individuelle et/ou collective) ; le *gemach*, sorte de prélude matériel à la *vreude*, n'entre pas en contradiction avec la joie et l'honneur. Dans l'échelle de valeurs de la société courtoise, le *gemach*, dispensé par la reine, se situe en deçà de la *vreude*, dispensée par le roi. Mais *vreude* et *gemach* ne s'excluent pas l'un l'autre.

⁷ Il n'est certes pas explicitement question de joie dans ce passage, mais le fait que le (ré)confort en question soit dispensé par la reine exclut toute condamnation morale pour cet emploi de *gemach*.

Lorsqu'il définit *gemach* comme les joies dépourvues de toute dimension éthique (« Freuden, denen die ethische Qualifikation fehlt »1970 p.59), Eroms classe le désigné de *gemach* comme un type de joie, et souligne l'opposition entre *gemach* et le couple *vreude~êre*. Cette définition convient parfaitement au comportement d'Erec lors de la crise du *verligen*, quand sa joie personnelle l'emporte sur la joie collective, ce qui conduit à la disparition de toute joie, individuelle et collective. En revanche, cette définition ne rend pas compte de l'articulation *vreude~gemach* pour les personnages féminins. Ces deux notions sont en fait assez autonomes pour les femmes : elles ne désignent ni des états antinomiques, ni des notions en relation de causalité. Les veuves connaissent le *gemach* mais ne sont pas dans la joie, sans que le *gemach* soit à l'origine de la perte de leur joie. Il y a neutralisation de l'articulation *vreude~gemach* pour les personnages féminins, parce que le trait « sédentaire, repos, confort » n'est pas incompatible avec la quête de l'honneur pour elles.

3) *vreude* et *gemach* compatibles pour le chevalier ?

Si *gemach* est compatible avec l'honneur et la joie pour les personnages féminins, et est présenté comme un prélude matériel à la *vreude*, il est aussi des contextes dans lesquels cette compatibilité est attestée pour les personnages masculins.

Signalons un premier emploi, non connoté moralement, inséré dans la liste des convives qui se rendent au mariage d'Erec. Il s'agit de la description du pays du Seigneur Maheloas :

14) v.1924 *Sus stuont ez umbe sîn lant /daz dar über benamen nie / dehein ungewiter ergie : / ouch was dâ grôzer gemach, / wan man dâ nie wurm gesach / : dâ enwart nie kalt noch heiz, / als manz von der wârheit weiz.*

La séquence *grozer gemach*, qui était déjà attestée dans le contexte négatif de la *recreantise* (exemple n°3 et n°5, vers 2966 et 1857), prend ici le sens non moral de « très agréable », parce que sans danger, sûr. C'est l'absence de serpent, ainsi que la tempérance climatique qui expliquent le caractère paisible de ce pays. Si Enite est à l'origine du *gemach* dans la *recreantise*, c'est en revanche l'absence de serpent - symbole du péché originel - qui motive le *gemach* dans le pays de ce Seigneur. On voit bien que dans ces 2 contextes, le lexème *gemach* prend des sens différents, et surtout implique des jugements diamétralement opposés : condamnation morale et éthique dans le premier cas, absence de jugement moral dans l'autre. Même si le terme n'est pas explicitement employé, il est clair que

le pays de Maheloas, caractérisé par la séquence *grôzer gemach*, est également propice à la *vreude*. Donc pas d'opposition *vreude~gemach* dans ce contexte d'emploi.

Revenons à l'articulation *vreude~gemach* telle qu'elle est incarnée par Erec. Lui-même connaît des moments de tranquillité désignés par *gemach*, qui ne s'opposent ni à la *vreude*, ni à la *êre*, qui ne sont condamnés ni par la cour, ni par le narrateur. C'est le cas par exemple après les combats, lorsque les participants se remettent de leurs efforts :

15) v.3635 '*Uns hât der lange wec / getân unhovebaer : / von müede sîn wir swaere / [...]. ir sult uns ze dîsen zîten / ze gemache lâzen rîten*' [...]. *vrouwe Ênîte was vil vrô / der ruowe der si dô bekam.*

Dans ce contexte, *ruowe* est employé comme synonyme de *gemach*, comme lors du séjour chez Arthur commenté dans le 2^e partie (tandis que Enite reçoit du *gemach* de la part de la reine, Erec trouve du repos auprès du roi et des chevaliers : v.5120 *sîner müede ruowe emphie*).

Un peu plus loin, après le premier combat avec Guivreiz, un temps de repos est également évoqué sans qu'il n'y ait condamnation morale :

16) v.4512 *unde kuolten sich durch ir gemach.*

Ce temps de récupération n'exclut pas le sentiment de joie, comme suite au deuxième combat contre Guivreiz :

17) v.7073 *daz er nû allez sîn leit / hâte überwunden, / daz er ze disen stunden / wol vroelîchen saz.*

Soulignons qu'il s'agit ici du verbe *sitzen*, et non de *versitzen* : le position assise n'est aucunement présentée comme signe de paresse, elle n'est pas incompatible avec le code d'honneur (et de joie) du chevalier dans ce contexte. Le repos désigné par *gemach* n'est donc pas toujours incompatible avec la joie, pour le chevalier.

Dans d'autres contextes pour lesquels l'articulation *vreude~gemach* n'est pas antinomique pour le chevalier, ce n'est pas le trait sémantique « repos » qui est activé, mais « confort » - notons au passage que toutes ces notions sont connexes, qu'elles se sous-entendent les unes les autres, et qu'il ne s'agit pas ici de polysémie : c'est le contexte d'emploi qui privilégie tantôt un aspect, tantôt l'autre.

Les occurrences de *gemach* dans l'épisode de Penefrec fournissent plusieurs exemples de l'activation du trait « confort », lorsque Guivreiz, après une nuit passée dans la forêt, propose à ses hôtes un logement plus confortable, au sein de son château :

18) v.7116 *der vil wênige man, / Giuvreiz ir wirt, vuorte sî / ze bezzerm gemache dâ bî, / ûf eine sîne veste / dâ er si bewart weste / ze vollem gemache.*

L'emploi des adjectifs est intéressant. On peut interpréter la séquence *bezzerm gemache* comme projection spatiale de *gemach*, c'est-à-dire comme le lieu du confort, et en l'occurrence d'un meilleur confort (on peut en effet comprendre : « il les mena vers plus de confort » ; ou l'emploi spatial « il les mena vers un lieu plus confortable »). Le lien méronymique entre ces 2 acceptions est signalé par Grimm⁸. En revanche, il me semble que la seconde séquence *ze vollem gemache* ne peut être comprise au sens spatial, à cause de l'adjectif *voll* qui exprime un degré absolu de la notion désignée par *gemach* et semble peu compatible avec le sens « lieu confortable ». Les adjectifs opèrent des contraintes sémantiques sur les noms qu'ils qualifient – et vice versa.

Le narrateur précise dans le même contexte que le confort matériel et le bien-être qui caractérisent le séjour à Penefrec ne sauraient faire la joie d'Erec :

19) v.7240 *swie guot gemach dâ waere, / im was dâ vil swaere.*

L'opposition entre *guot gemach* et *swaere* est parlante : certes non condamné moralement, ce *gemach* n'est pas encore synonyme de joie pour le chevalier – mais il n'est pas non plus présenté comme origine de la perte de la joie. Il faut noter l'absence de l'adjectif *grôz* dans les groupes nominaux ayant pour base *gemach*, dans ce contexte : *guot gemach*, *bezzerm gemach* et *voller gemach* ne sont pas condamnés, alors que *grôzer gemach*, attesté dans la scène de *recreantise*, est l'objet d'une condamnation unanime et explicite. Hartmann évite d'employer cette même séquence dans un contexte dépourvu de condamnation morale (et quand il s'agit d'Erec : on a vu que pour d'autres personnages, comme Maheloas, citation (14), la séquence *grôzer gemach* n'est pas connotée).

Erec, chevalier en quête d'aventures, ne peut ni ne veut se contenter de confort et bien-être matériel ; Hartmann explique qu'il souhaite quitter

⁸ « *gemach* von *zimmer*, *kammer*, *haus* ist nur eine besondere anwendung des vorigen begriffs [...], ein unterkommen mit *dach* und *fach*, wie *ungemach* ohne *dach* und *fach* [...], gemeinsame einrichtung zu geborgenem hausen im gegensatz zu *wanderung*, *krieg*, *arbeit* [...], *sicherer*, *gemeinsamer aufenthalt* » (DWB, tome 5, 3134-3135).

rapidement la cour de Penefrec, comme s'il y s'y sentait mal à cause d'un manque de *gemach*, comme si Penefrec offrait aussi peu de confort que la forêt :

20) v.7247 *als ob er in einem walde / waere âne obedach, / eine âne allen gemach.*

La coprésence de *obedach* et *âne allen gemach* active le trait « toit », « sécurité », « sédentarité » de *gemach* ; c'est justement ce mode de vie préservé qu'Erec a choisi de rejeter. Encore une fois, ce n'est donc pas le confort en lui-même qui est condamné, mais son incompatibilité avec le monde de l'aventure que cherche obstinément Erec. A la différence de la scène du *verligen*, le confort désigné par *gemach* n'est pas rejeté moralement, ne conduit pas à la perte de la joie ; il est juste rappelé que ce n'est pas la priorité du chevalier.

Suit, dans le même passage, un renversement dialectique qui confère à *gemach* un sens inconditionnellement positif. Le narrateur affirme en effet que les activités chevaleresques sont devenues pour Erec son véritable *gemach*, le centre de sa vie :

21) v.7251 *daz kam von dem muote, / daz im dehein werltsache / was vor dem gemache / dô er ritterschaft vant. / diz leben hâte er erkorn, / im was dô mite lîhte baz : / es was sîn slâf und sîn maz.*

La relative introduite par *dô* détermine le groupe *vor dem gemache*, explicite donc précisément le contenu de ce groupe. Le combat chevaleresque est dès lors présenté comme le *gemach* qu'Erec a choisi. Il est tout de même intéressant de constater que, dans un même contexte, à 6 vers d'intervalle, le même signe *gemach* est utilisé par Hartmann pour désigner deux modes de vie jusqu'alors présentés comme inconciliables, à savoir le confort matériel, la sédentarité, le repos d'une part... et d'autre part le combat chevaleresque ! Il s'agit d'un véritable tour de force sémantique – qui utilise, encore une fois, des sèmes présents dans le lexème *gemach*. Le DWB rappelle que *gemach* peut prendre le sens de « plaisir », et même de « joie »⁹. Nous retrouvons ainsi le couple *vreude~gemach*, avec *gemach* qui désigne ce qui fait la joie individuelle, ce vers quoi tend le désir de l'individu, soit l'objet de son désir. A Karnant l'objet du désir d'Erec était uniquement Enite, d'où le lieu du lit ; à Penefrec, son objet du désir s'est déplacé, il s'agit du combat chevaleresque. Cet emploi, unique dans l'œuvre, montre à quel point la notion de *gemach* est liée au choix de l'individu, par opposition aux attentes de la société (cf. *erkorn* dans la suite de la citation

⁹ « *gemach* schlechtweg für *lust*, *vergnügen*, wie ahd. *gimah* 'voluptas' und nhd. *gemach han* 'sich ergötzen' » DWB t.5 p.3130.

(21)). *Gemach*, situé du côté de l'individu et de son bon plaisir, désigne un type de joie plus ou moins en accord avec les attentes de la société.

Hartmann emploie donc le lexème *gemach* dans des contextes sémantiques radicalement différents, qui ont en commun de concerner la sphère individuelle, et plus précisément ce qui fait le plaisir de l'individu – sans qu'il n'y ait nécessairement de connotation morale : si le choix individuel va à l'encontre du système de valeurs, il y a condamnation (épisode de la *recreantise*) ; sinon, le *gemach* se situe en deçà de la morale. Comme le combat chevaleresque, désigné comme source de *gemach*, a indéniablement une dimension éthique dans ce roman, il me semble que l'interprétation d'Eroms, qui définit *gemach* comme joie dépourvue de dimension éthique (1970 p.59), est trop restrictive. Dans cet emploi, *gemach* et la joie collective imposée par la cour travaillent dans le même sens. Il y a compatibilité absolue : *gemach* désigne ici une joie individuelle qui contribue à la joie collective.

Il est révélateur que dans l'épisode final du roman, *gemach* est explicitement coordonné à *êre*, et contribue à l'établissement d'une constellation hyperbolique qui décrit la réussite d'Erec :

22) v.10110 *daz hât si wol bewendet, / wan sich daz hie endet, / und muoz sich verkêren / ze gemache und ze êren / und ze wünne manecvalt.*

Par opposition à l'état de *ungemach*, *schande*, *leit* subi au gré des aventures, Erec et Enite jouissent enfin de *gemach*, *êre* et *wünne* (synonyme de *vreude* dans ce contexte). Aucune incompatibilité ici entre *vreude* et *gemach* : *gemach* (dans le sens de « confort, sédentarité, sécurité ») apparaît même comme une des conditions de la *vreude*. L'individu Erec est parvenu à concilier l'objet de son désir avec les attentes de la société, il s'est détourné du *grôzer gemach* de son précédent séjour à Karnant, pour préférer un *gemach* plus modéré et moins exclusif, dépourvu du qualificatif *grôz*.

Remarquons que *gemach* est tout aussi compatible avec la *vreude* à la cour d'Arthur, puisque Arthur et sa cour somptueuse, d'un confort luxueux et source de réconforts nombreux, sont justement l'incarnation de la joie et de l'honneur – d'ailleurs, le nom *Artûs* rime souvent avec *hûs*, preuve formelle que la sédentarité n'est pas incompatible avec l'honneur et la joie. Mais Arthur n'a pas le même objectif que les chevaliers de la table ronde, il n'a pas besoin de participer activement à la joie en accomplissant des prouesses – c'est pourquoi *Erec* rime plutôt avec *wec*.

Conclusion

Gemach désigne donc toujours des activités ou des états émotionnels en lien direct avec la sphère individuelle – si l'individu vit en harmonie avec la société, et accorde l'objet de son désir aux attentes du groupe, *gemach* et la joie collective ne sont pas incompatibles, mais s'incluent mutuellement : *gemach* concerne la sphère plus matérielle, et franchement individuelle, tandis que *vreude* opère dans un champ plus éthique ou moral, et collectif.

Rappelons enfin que les emplois attestés de *gemach* ne présentent pas des cas de polysémie, mais des actualisations sémantiques divergentes selon les contextes : du seul signifié « sédentarité » découlent, selon les signes en présence et les situations d'énonciation, les sens de « sécurité », « confort », « bien-être », « plaisir individuel », « joie individuelle », « inactivité », et les transferts métonymiques observés (« lieu confortable », « lieu du repos, de l'inactivité »).

Bibliographie

Hartmann von Aue, Erec. *Mittelhochdeutsch Neuhochdeutsch*, 2008, herausgegeben, übersetzt und kommentiert von Volker Mertens, Reclam, Stuttgart.

Hartmann von Aue, Erec. *Mittelhochdeutsch Neuhochdeutsch*, 2004, hrsg. von Manfred Günter Scholz, übers. von Susanne Held, Bibliothek Deutscher Klassiker, Frankfurt-am-Main.

Eugenio Coseriu, 1970, *Einführung in die strukturelle Betrachtung des Wortschatzes*, Gunter Narr, Tübingen.

Otfrid Ehrismann, 1995, *Ehre und Mut, Aventure und Minne*, Beck, München.

Hans-Werner Eroms, 1970, *'Vreude' bei Hartmann von Aue*, Wilhelm Fink Verlag, München.

J. und W. Grimm, 1984 (rééd°), *Deutsches Wörterbuch*, 33 Bde, (Leipzig 1854-1971) DTV, München [désigné „DWB“].

F. Kluge, 1989, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, Walter de Gruyter, Berlin, New York.

Matthias Lexer, 1992 (rééd°), *Mittelhochdeutsches Handwörterbuch*, 3 Bde (Leipzig 1872-1878), Hirzel, Stuttgart.

Friedrich Maurer, 1969, *Leid : Studien zur Bedeutungs- und Problemgeschichte, besonders in den großen Epen der staufischen Zeit*, A. Francke, Bern, München.